

VILLE DE CIRES-LÈS-MELLO
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE
L'OISE

Arrondissement de Senlis

CANTON DE
MONTATAIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CCAS**

N° 2025-04

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À LA BANQUE
ALIMENTAIRE DE L'OISE AU TITRE DE L'ANNEE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 06 janvier à 19h00 heures, le conseil d'administration du C.C.A.S, dûment convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de monsieur Alain GUÉRINET, Président.

Étaient présents :

Alain GUÉRINET,
Président,

Caroline MARTIN, Ingrid TUQUET, Fabien DELVALLET, Sandrine GRESSIER, Jean-Claude DAUTOIS, Josiane VANDRIESSCHE,
Membres élus du conseil d'administration.

Amandine CARON, Danielle KNEPPER, Marie-Josée MARTIN, Pascale CHILTE, François PETIT,
Membres nommés du conseil d'administration.

Était absent : Laurent MOULD

Secrétaire de séance : Caroline MARTIN

Date de convocation : 27 décembre 2024

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de présents : 12

Nombre de procurations : 0

Nombre de votants : 12

Nombre d'absents : 1

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L.123-4 à L.123-8,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2131-1 à L.2131-8,

Vu le décret 95-561 du 6 mai 1995 concernant le fonctionnement des CCAS,

Vu la délibération 2024-025 autorisant la signature de la convention de partenariat avec la banque alimentaire de l'Oise,

Entendu l'exposé de monsieur le président,

Après en avoir délibéré,

Adopte la décision suivante : à l'unanimité

Article 1^{er} : Le conseil d'administration fixe le montant de la subvention de fonctionnement à verser à la banque alimentaire de l'Oise pour l'année 2025 à 500 euros.

Article 2 : La dépense découlant de la présente délibération sera inscrite au budget 2025 CCAS.

Article 3 : Le président du C.C.A.S est autorisé à signer toutes les pièces relatives à cette délibération.

Fait, délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Le président,



LE COMMUNAL D'ADMINISTRATION
CIRE LES MELLO
OISE

Alain GUÉRINET

★
Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en
sous-préfecture
De l'affichage le
Et de la publication